

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE TRAVAIL, DE L'INTERIEN  
FONCTIONNEMENT DES AL. SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES  
EFFECTIFS

96-278 DU 12 JUIN 1996  
DECRET N° /MTSS /DGFP/DME/SIE-DF.

Portant rectificatif du Décret n° 91-159/MTSS-DGFP-DGPCE-SIE du 9 Mars 1991, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) en tête : KOUAKA-KONDI Emmanuel.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

D.G.B.

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le regime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et la révocation des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires ;

D.G.C.F.

- Vu le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
  - Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
  - Vu le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - Vu le Décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
  - Vu le Décret n° 95/32 du 2 Janvier 1995 , portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
  - Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
  - Vu le Décret n° 91/159/MTSS-DGFP-DGPCE-SIE du 9 Mars 1991, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;
  - Vu le Décret n° 91/159/MTSS-DGFP-DGPCE-SIE du 9 Mars 1991, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou tout autre Promotion ;
  - (/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
  - (/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;

DECRETE :

.../...

AS 22  
Article 1er : Est rectifié le décret n° 91/139/MTSS-DGFP-DGFCSSIE du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de Certains Candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) en tête: KOUAKA-KONDI Emmanuel.

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 susvisé, les Candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Appétitude au Professorat d'Education Physique et Sportive, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommés au grade de Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive Stagiaire, indice 790.

- KOUAKA-KONDI Emmanuel, né le 22 Février 1958 à Beanga
- TCHIKAYA Gabriel, né le 27 Septembre 1962 à Pointe Noire
- MAKILA Jeanne Claudette, née le 20 Juillet 1960 à Sibiti

Article 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1991 et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 830 pour compter du 14 Novembre 1991. ACC= Néant.

Article 4 : Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, cette titularisation ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

.../...

JK

Article 5 : Le présent Décret qui prendra effet ~~XXIX~~ du point de vue de l'ancienneté ~~XXXXXXXXXXXX~~ à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 Juin 1996

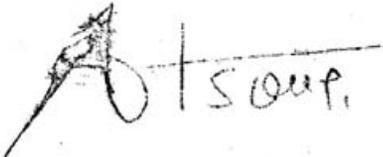
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports, Chargé du Service  
Civique National et de la Parti-  
cipation au Développement,

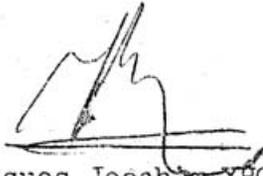


Général Claude Emmanuel ETA-ONKA.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et de la Sécurité Sociale,

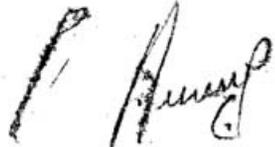


Professeur Anaclét TSOMAMBET.-



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre Délégué auprès du Ministre  
de l'Economie et des Finances Chargé  
du Budget et de la Coordination des  
Régies,



Luc Daniel Adamo MATETA.-

AMPLIATIONS :

- JORC ..... 1
- DGFP/DME ..... 3
- DGFP/BST ..... 3
- DGB ..... 3
- DGCF ..... 1
- DGS/SPORTS .... 2
- INTERESSES .... 3
- DOSSIERS ..... 9
- SGG/BC ..... 2/27.-

